



ECOLE durable

GUIDE PRATIQUE POUR LA LABELLISATION



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Le label ÉCOLE durable, c'est quoi ?	4
• Axe 1 - Gouvernance participative	6
• Axe 2 - Sensibilisation et Éducation	6
• Axe 3 - Gestion des ressources	7
• Axe 4 - Ouverture vers l'extérieur	7
• Axe 5 - Communication	8
2. Pourquoi se lancer dans une labellisation ÉCOLE durable ?	9
3. Quel est l'accompagnement proposé ?	9
4. Quelles sont les étapes de la démarche ?	10
• Inscription et diagnostic de la situation initiale	10
• Création et formation du Comité durable et de l'Ecoteam	11
• Étape 1 - Partez de votre état des lieux	11
• Étape 2 - Fixez des objectifs prioritaires	11
• Étape 3 - Planifiez vos actions	11
• Étape 4 - Réalisez votre plan d'action	12
• Étape 5 - Évaluez vos actions	12
• Étape 6 - Déposez le dossier de labellisation ÉCOLE durable	13
5. Planning type de la démarche ÉCOLE durable	13
6. Quelles sont les conditions pour obtenir le label ÉCOLE durable ?	14
7. Comment se déroule la visite d'évaluation ?	15
8. Résumé des étapes de la démarche ÉCOLE durable	16
Annexe 1 : Le Développement durable sur la scène internationale	19
Annexe 2 : ÉCOLE durable et le plan de pilotage : synergie et complémentarité	23
Annexe 3 : Les compétences en éducation au Développement durable	24

INTRODUCTION

Depuis 2019, avec le soutien de la Wallonie, COREN propose la démarche de **labellisation ECOLE durable**¹. Celle-ci s'appuie notamment sur le plan d'action mondial « Agenda 2030 », signé en 2015 par l'ensemble des pays membres de l'ONU et qui porte l'ambition de « transformer notre monde » au travers de la réalisation de 17 objectifs de développement durable (ODD) répondant aux principaux défis mondiaux : pauvreté, inégalités, changements climatiques, atteinte à la nature et à la biodiversité, maintien de la paix (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Les établissements scolaires en tant que lieu de formation et d'éducation des jeunes d'aujourd'hui, citoyens de demain, sont en première ligne pour contribuer à la transition socio-écologique indispensable au maintien de notre écosystème « Terre ».

La majorité des écoles participent déjà, à leur échelle, et parfois sans le savoir, aux 17 ODD de l'Agenda 2030 au travers de la mise en œuvre de nombreuses initiatives et projets liés à une ou plusieurs thématiques du développement durable.

Le label ECOLE durable vise avant tout à reconnaître, valoriser cet engagement et offrir un cadre et des outils structurants pour s'améliorer durablement.

Il est important de souligner que les besoins en ressources et la dynamique de durabilité peuvent varier en fonction de la taille, des publics de l'école, des infrastructures existantes, de l'expérience disponible à l'école en matière de mise en projets participatifs. Les écoles donc sont incitées à systématiser les actions à impact positif et à en identifier d'autres qui correspondent à leurs réalités, du niveau d'engagement et moyens du pouvoir organisateur .

Toute école secondaire soucieuse de l'environnement, de la citoyenneté, du bien-être, qui améliore ses impacts et qui réalise des projets éducatifs peut donc obtenir le label ECOLE durable, reconnu par la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le présent guide pratique répond à plusieurs questions :

- En quoi consiste le label ECOLE durable ?
- Pourquoi se lancer dans la labellisation ECOLE durable ?
- Quel est l'accompagnement proposé ?
- Quelles sont les différentes étapes de la démarche ?
- Quelles sont les conditions pour que mon école soit labellisée ?



¹ ECOLE durable est une évolution de la démarche « Agenda 21 scolaire », développée de 2007 à 2018 par COREN, qui déclinaient de manière pratique plusieurs principes de la déclaration de Rio.

1. LE LABEL ÉCOLE DURABLE, C'EST QUOI ?

La mise en place de la démarche ECOLE durable à l'échelle scolaire s'articule autour de 5 axes d'engagement ou domaines d'amélioration à travailler, en lien avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (Fig 1 et 2). Chaque axe constitue un levier pour intégrer l'environnement et le développement durable dans le fonctionnement et la vie de l'école. Cependant, il est essentiel de ne pas travailler isolément les leviers mais d'adopter une vision harmonieuse et holistique dans la mise en œuvre des actions pouvant relever d'un ou plusieurs axes :

- **GOVERNANCE PARTICIPATIVE** – Prendre en compte l'environnement et le développement durable dans la vision, le pilotage, les modes de gestion et les organes de participation de l'école.
- **SENSIBILISATION ET ÉDUCATION** – Intégrer les thématiques liées au développement durable dans les apprentissages et les projets afin de donner aux jeunes les clés de compréhension des enjeux socio-environnementaux et de les amener à s'engager concrètement.
- **GESTION DES RESSOURCES** – Viser une amélioration des impacts de l'école par la réduction des gaspillages, des émissions de CO₂, de la pollution de l'eau, de la gestion des déchets, etc.
- **COMMUNICATION** – Développer des supports et moyens pour communiquer et mobiliser la communauté scolaire autour de la démarche et de ses projets.
- **OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR** – Etablir des liens de collaboration et des échanges avec les parents, des partenaires associatifs, institutionnels, économiques, locaux, régionaux, internationaux pour la réalisation des projets durables.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Figure 1: Les 17 Objectifs de Développement Durable adoptés par les Etats Membres des Nations Unies en 2015.

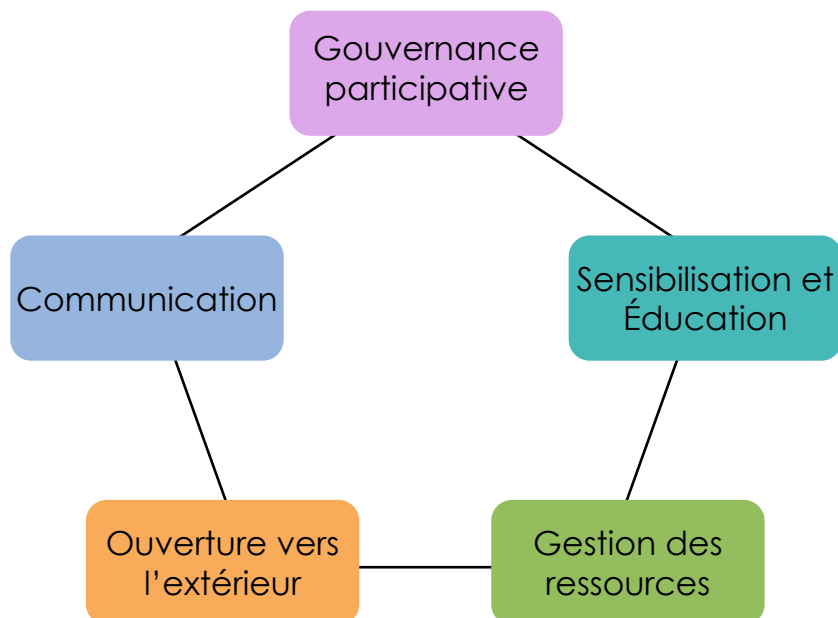


Figure 2 : Les 5 axes d'engagement du label ECOLÉ durable.

Axe 1 – Gouvernance participative

Mettre en place une gouvernance participative est essentiel à la démarche ECOLE durable car il s'agit d'un **projet d'établissement** où tous les acteurs sont concernés (directions, gestionnaires, enseignants, élèves, personnel, parents, etc.).

Processus participatif :

- La dynamique amenant au label ECOLE durable s'amorce obligatoirement par la mise en place, d'une part, d'un comité de pilotage (le **comité durable**) ayant une vision globale et transversale de la démarche, et, d'autre part, d'un groupe d'élèves volontaires (l'Ecoteam) pour s'engager concrètement dans des projets (par exemple mener des actions pour faire connaître la démarche et les réalisations de l'école auprès des pairs).
- Les objectifs spécifiques d'amélioration de l'école ne sont pas imposés par la démarche mais construits en fonction des souhaits et des ambitions des acteurs concernés. Plus la **concertation** est aboutie, plus les acteurs adhéreront à la démarche et contribueront à son succès.
- Au-delà des prises de décision, la participation se fait également via des **soutiens** bien ciblés à la mise en place de projets par tout acteur désireux de s'investir : élèves, enseignants, gestionnaire, secrétaire, parents, etc.
- L'engagement de l'école vers plus de durabilité doit être vu comme une véritable culture d'école plus que comme un énième projet. En ce sens il nous paraît important que la démarche ECOLE durable soit inscrite dans les documents officiels de l'école (projet d'établissement, plan de pilotage).

Axe 2 – Sensibilisation et Éducation

Adopter une politique d'éducation à l'environnement relative à l'environnement et au développement durable (ERE-DD) consiste à :

- Intégrer aux cours des contenus qui répondent aux défis et objectifs mondiaux de durabilité. Ils peuvent être abordés de manière disciplinaires, interdisciplinaires, transversaux, etc.
- Appliquer des **méthodes d'enseignement** actives et citoyennes.
- Avoir un **environnement d'apprentissage** assurant le développement de compétences telles que l'esprit critique, la réflexion systémique, la coopération, le sens des responsabilités, etc. (Annexe 3).

L'intégration de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'école peut comporter les initiatives suivantes : **formation des enseignants aux enjeux environnementaux et de développement durable**, mise à disposition d'**outils pédagogiques**, organisation d'un **cours à option** ou d'une activité complémentaire sur l'environnement, le développement durable, intégration de contenus éducatifs liés à **l'environnement et au développement durable dans les sections qualifiantes**, organisation annuelle de **journées consacrées aux enjeux de durabilité**, mise en place de **projets impliquant toute la communauté scolaire**, etc.

Dans le contexte d'ECOLE durable, la sensibilisation, l'éducation et la formation recouvrent les **différentes thématiques** reprises dans les Objectifs de Développement Durable. Nous les avons déclinées et réorganisées en 3 volets :

- **Environnement, nature, développement et modes de vie durables** : changements climatiques, biodiversité, gestion et prévention des déchets, utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelable, mobilité durable, alimentation durable, eau.
- **Citoyenneté mondiale, solidarité, interculturalité, diversité, éducation à la paix et démocratie** : question du genre, culture et multiculturalité, racisme, paix, commerce équitable, lutte contre la faim, pauvreté, discrimination.
- **Santé, bien-être et cadre de vie** : alimentation, eau, hygiène de vie, assuétudes, pollutions intérieures, lutte contre le harcèlement, sécurité et bien-être au travail.

Axe 3 – Gestion des ressources

S'engager dans la préservation des ressources incite l'établissement scolaire à **montrer l'exemple et introduire la cohérence entre le discours pédagogique et les pratiques de gestion menées par l'établissement.**

Être ECOLE durable incite à mener une **politique d'achat durable** intégrant les critères environnement, santé, éthique et social, proposer une **alimentation saine et durable**, favoriser la **biodiversité**, réaliser des **économies d'eau et d'énergie**, appliquer la règle des 5 R concernant les **ressources et les déchets** (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre/composter), promouvoir une **mobilité durable**, mettre en place des actions pour **prévenir les différentes pollutions** (air, sol, eau) générées par les activités de l'école, etc.

Comme tout lieu de vie, l'école engagée agit également sur les dimensions matérielles dans lesquelles évoluent les élèves et enseignants afin de proposer un **espace de vie favorable à l'apprentissage** (décoration, propreté, matériel ergonomique, nuisances sonores, qualité de l'air, hygiène des sanitaires, etc.).

Axe 4 – Communication

Une communication régulière sur les projets mis en place dans le cadre de la démarche ECOLE durable est essentielle pour :

- **Valoriser** les initiatives des élèves et des enseignants.
- **Susciter l'intérêt et fédérer** l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire.
- **Faire le lien** entre les actions individuelles et le projet global de l'établissement.
- **Toucher les nouveaux arrivants** (élèves, professeurs) **et le personnel** ne fréquentant pas l'établissement à temps plein.

Une ECOLE durable travaille autant sur la communication **interne** qu'**externe**.

Axe 5 – Ouverture vers l'extérieur

Entrer en développement durable n'est pas agir uniquement dans l'enceinte de l'établissement et l'environnement proche de l'école, c'est également :

- **Construire des liens avec le monde extérieur** et les collectivités locales (communes, entreprises, maisons de personnes âgées, associations, etc.).
- **Développer des partenariats** pour réaliser des projets (création d'un compost, plantations, peintures, travaux d'aménagement, achats locaux, etc.).
- **Favoriser l'inclusion sociale** : Les mesures d'inclusion sociale à adopter dans la démarche ECOLE durable font référence au pilier social du développement durable. L'école doit s'interroger sur la pertinence de sa politique en matière de **lutte contre les inégalités** (élèves et/ou adultes porteurs de handicap, en difficultés financières, en décrochage scolaire, etc.) et proposer des améliorations.

2. POURQUOI SE LANCER DANS UNE LABELLISATION ÉCOLE DURABLE ?

Nous sommes persuadés que de nombreuses écoles sont déjà actives et engagées dans des projets en faveur du développement durable, à des stades plus ou moins avancés.

Voici les bénéfices que toute école, déjà engagée ou non, trouvera en s'engageant dans la démarche de labellisation ECOLE durable :

- Entrer dans une **démarche structurée et méthodologique** lui permettant d'agir à deux niveaux :
 1. **En tant qu'institution** : en améliorant ses impacts et son cadre de vie
 2. **Dans sa mission éducative** : en favorisant la prise en compte du développement durable dans les projets et apprentissages, permettant ainsi aux jeunes de comprendre les enjeux et d'agir en conscience
- **Valoriser** les engagements concrets de l'école et **mettre en cohérence** les initiatives d'ERE-DD existantes
- **Fédérer** toute la communauté scolaire autour et d'une **culture commune de durabilité**
- **Favoriser la participation active** de tous les acteurs de l'école (groupes de travail, implication des enseignants, des élèves, des éducateurs, des personnels administratifs et techniques, etc.)
- **Nourrir le projet d'établissement** et/ou le plan de pilotage (voir Annexe 2)
- S'ouvrir davantage vers l'extérieur au travers de **partenariats** (commune, quartier, écoles, entreprises, parents, etc.)
- **Intégrer un réseau d'écoles** labellisées et ainsi **échanger** sur les pratiques, les projets, les freins et les leviers

3. QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ ?

Depuis l'inscription de l'école jusqu'à sa première labellisation, **COREN accompagne l'école tout au long du processus**. D'une part, l'école reçoit un accès personnalisé à la plateforme digitale ECOLE durable qui centralise l'ensemble des outils relatifs aux différentes étapes de la démarche (diagnostic, plan d'action, dossier de labellisation). De plus, un·e accompagnateur·rice de COREN forme le comité durable et l'Ecoteam d'élèves, aide à l'utilisation de la plateforme et des outils de la démarche, et apporte son expertise et ses conseils.

Après avoir obtenu une première fois le label ECOLE durable, COREN continue à apporter son soutien aux écoles pour approfondir leur démarche, en s'adaptant à leurs besoins et demandes.

En faisant partie du réseau ECOLE durable, les écoles sont régulièrement invitées aux formations, ateliers d'échanges et autres événements organisés par COREN.

4. QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE ?

La mise en place d'ECOLE durable comporte plusieurs étapes (Fig. 2). Une partie de ces étapes ne sera menée qu'une seule fois, à l'initiation de la démarche.

Le processus d'amélioration continue intègre six étapes à répéter régulièrement.

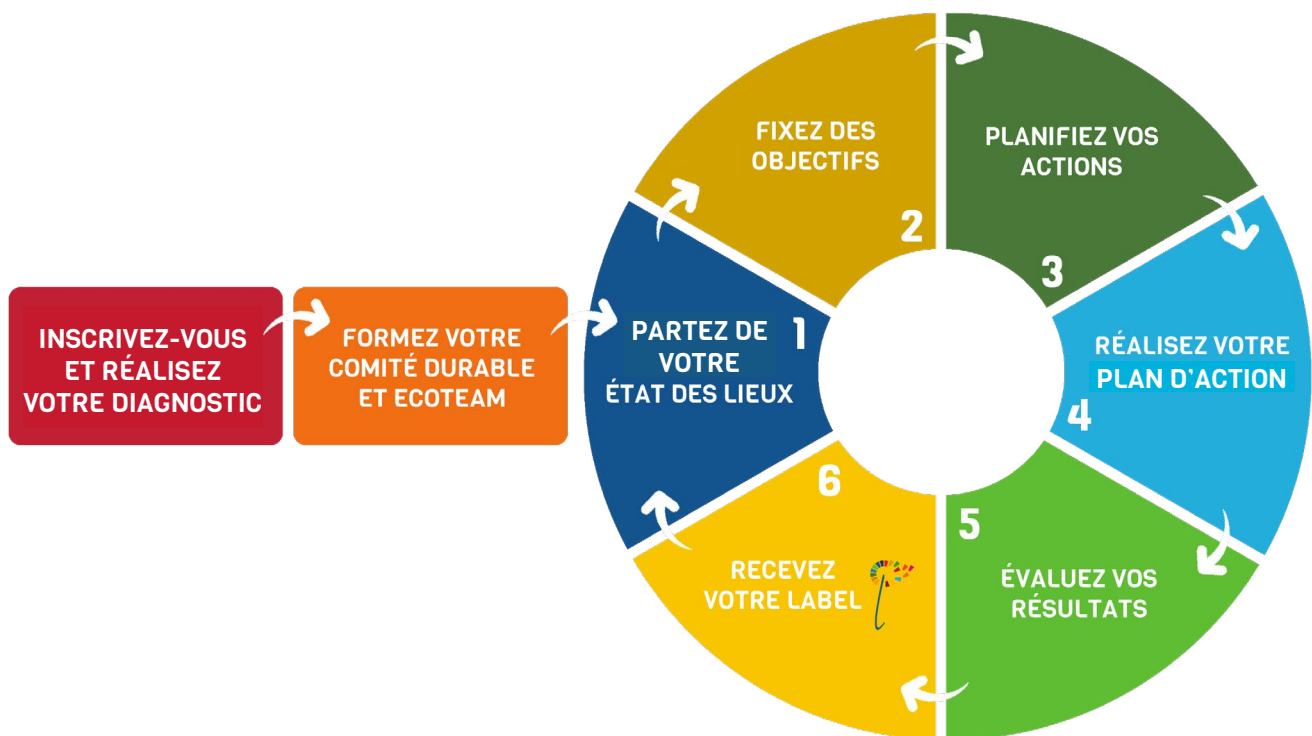


Figure 3 : La démarche de labellisation ECOLE durable démarre par la constitution d'un comité durable et d'une ecoteam, suivie de six étapes cycliques (à renouveler tous les deux ans).

Inscription et diagnostic de la situation initiale de votre école

Toute école intéressée par la démarche ECOLE durable doit s'inscrire sur la plateforme digitale ECOLE durable, avec l'aval et la participation de la direction. ECOLE durable s'intègre dans le projet d'établissement, l'engagement de la direction est donc primordial.

Lors de l'inscription de l'école sur la plateforme, celle-ci est invitée à réaliser un diagnostic de sa situation initiale en complétant un questionnaire. Il est vivement conseillé d'impliquer plusieurs personnes dans le remplissage du questionnaire. Le résultat du diagnostic est communiqué dès la fin du remplissage du questionnaire.

Outil : Diagnostic de la situation initiale

Outil permettant à l'école d'évaluer son degré d'intégration de la durabilité dans les cinq axes d'engagement en début de démarche.

Ce diagnostic n'est réalisé qu'une seule fois, à l'inscription dans la démarche ECOLE durable.

Création et formation du comité durable et de l'Ecoteam

ECOLE durable est une démarche participative pilotée par le **comité durable** de l'école. Le comité est constitué de membres de la direction, de l'économiste, d'enseignants, d'élèves, et éventuellement de partenaires extérieurs. Un ou plusieurs référent(s) est/sont identifié(s). Ce sera/seront la/les personne(s) privilégiée(s) pour assurer le contact avec COREN, le bon déroulement et la coordination de la démarche dans l'école.

En vue de la première rencontre avec l'accompagnateur-riche de COREN, l'école constitue un groupe de personnes intéressées à faire partie du comité durable.

Lors de la première rencontre avec l'accompagnateur-riche de COREN, le comité durable reçoit une **formation** sur les enjeux environnementaux et du développement durable. Il est amené à réfléchir sur le rôle de l'école dans la transition socio-écologique et à imaginer l'ECOLE durable souhaitée. Il prendra connaissance des outils méthodologiques, du fonctionnement de la plateforme et des critères à remplir en vue de la labellisation.

Pour susciter la participation des élèves, l'école organise un appel aux élèves volontaires et motivés pour constituer une **Ecoteam** qui reçoit également une formation par COREN. Les élèves bénéficient du soutien des enseignants et du comité durable pour la mise en place de ses projets.

Étape 1 : Partez de votre état des lieux

Lors de la formation du comité durable, l'accompagnateur-riche de COREN donne un retour sur le diagnostic de la situation initiale complété sur la plateforme et invite le comité à faire l'inventaire des projets durables préexistants à l'entrée dans la démarche.

Ces supports constituent un premier « état des lieux » qui pourra être éventuellement complété par d'autres outils de diagnostic pouvant être mis à disposition de l'école via la plateforme.

Étape 2: Fixez des objectifs prioritaires

Sur base de l'état des lieux et des exercices d'intelligence collective effectués lors de la formation du comité durable, les membres du comité durable se concertent sur la détermination des objectifs d'améliorations prioritaires de l'école. Ces objectifs ont pour but de définir une ligne de conduite pour la définition du plan d'action.

Étape 3 : Planifiez vos actions

Le plan d'action ECOLE durable est la déclinaison des objectifs en actions concrètes à réaliser en tenant compte des 5 axes d'engagement. Le plan d'action doit être établi de façon concertée et comprendra au minimum :

- Des actions d'amélioration de l'impact de l'école sur l'environnement : amélioration structurelle, aménagements techniques, achats durables, etc.
- Des actions de sensibilisation et d'éducation en rapport avec les thématiques liés aux ODD
- Des actions de communication visant à faire connaître la démarche et les projets réalisés

Pour les écoles qui entrent dans la démarche ECOLE durable, un premier plan d'action est attendu pour le mois de décembre de la première année du cycle de labellisation (cf. « Année scolaire 1 » dans le planning type ci-dessus). Par la suite, il est recommandé aux écoles de **réviser le plan d'action au cours du premier trimestre de chaque année scolaire** afin de définir de nouveaux objectifs de façon concertée pour l'année à venir.

Le plan d'action reste néanmoins évolutif et sera mis à jour régulièrement au fur et à mesure de l'avancement des projets et/ou de l'émergence de nouvelles idées.

Outil : Plan d'action

Les objectifs et les actions sont consignés dans le tableau « plan d'action » sur la plateforme avec l'identification des responsables, des publics visés et des échéances. Une option « statut » pour chaque action permet le suivi et la mise à jour régulière du plan d'action. Les actions réalisées au cours d'un cycle de labellisation peuvent être ensuite archivées, permettant à l'école de garder une trace de ce qui a été fait.

Étape 4: Réalisez votre plan d'action

La mise en œuvre d'actions durables et leur pérennité sont au cœur de la démarche d'amélioration continue. En vue de la constitution du dossier de labellisation, il est demandé à l'école de rédiger des fiches qui mettent en avant trois projets significatifs en termes de participation et d'impact.

Outil : Fiches projet

Les fiches projets décrivent les projets réalisés mais également leurs résultats, les moyens mis en place pour garantir leur pérennité et une évaluation de ceux-ci.

En vue de la labellisation, **il est obligatoire de rédiger trois fiches de projets réalisés** :

- Une fiche d'un projet poursuivant un objectif environnemental
- Une fiche d'un projet rejoignant un objectif de sensibilisation et d'éducation sur un thème pertinent pour l'école (lié à un ou plusieurs ODD)
- Une fiche d'un projet au choix qui illustre la participation active de l'Ecoteam d'élèves

Étape 5: Évaluez vos actions

L'auto-évaluation permet de dresser un bilan sur le déroulement de la démarche dans son ensemble. L'école engagée complète un questionnaire évaluant le pilotage et la gestion de la démarche, les projets/le plan d'action, l'implication des élèves, l'implication des acteurs, la communication et l'ouverture vers l'extérieur.

Outil : Auto-évaluation

Lorsque l'école décide de se porter candidate à la labellisation, le comité durable complète le questionnaire « auto-évaluation » sur la plateforme.

Cet outil permet aussi de visualiser les avancées et d'identifier les améliorations possibles, chaque deux ans.

Étape 6: Déposez le dossier de labellisation ÉCOLE durable

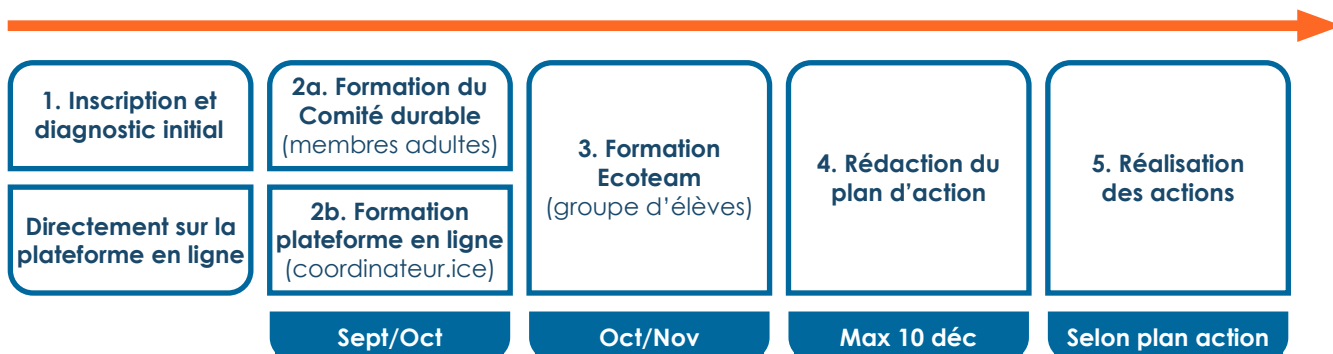
A l'issue de l'auto-évaluation, l'école est invitée à soumettre sa candidature à la labellisation **pour le 31 décembre de la deuxième année du cycle de labellisation** (cf. « Année scolaire 2 » dans le planning type ci-dessous).

La candidature est examinée par COREN ainsi que par les membres du jury. Une évaluation de la conformité documentaire est effectuée sur base du dossier en ligne et peut être complétée par une visite de l'école, **endéans les 3 mois** qui suivent le dépôt du dossier. Au terme de la visite et/ou de la révision en ligne du dossier, si l'ensemble des critères de labellisation sont respectés (voir chapitre 6), **l'école reçoit le label pour une durée de deux ans**.

Le label est reconnu par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. La labellisation est valable pour une seule implantation (si l'école a plusieurs implantations, elle disposera d'autant de dossiers que d'implantations).

5. PLANNING TYPE DE LA DÉMARCHE ÉCOLE DURABLE

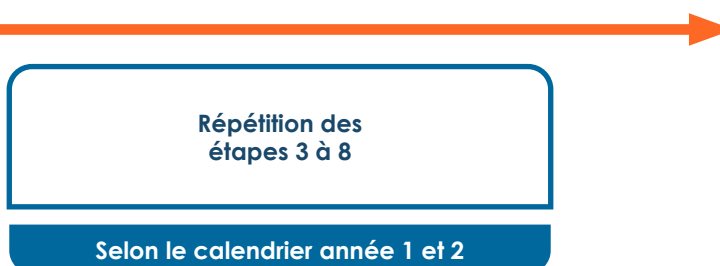
ANNÉE SCOLAIRE 1



ANNÉE SCOLAIRE 2



ANNÉE SCOLAIRE 3 ET SUIVANTES...



6. QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR OBTENIR LE LABEL ÉCOLE DURABLE

Première labellisation

L'école est labellisée ÉCOLE durable si elle remplit les critères suivants :

- Le questionnaire « **diagnostic** » de la situation initiale de l'école est complété.
- Un **comité durable** est constitué et formé aux enjeux et à la méthodologie ECOLE durable, il est actif, se réunit et a désigné un coordinateur.
- Une « **Ecoteam** » d'élèves (groupe de travail, classe(s), éco-délégués, etc.) est constituée ; les élèves sont sensibilisés, formés, impliqués et porteurs d'un projet de la démarche.
- Un **plan d'action** concerté a été défini, réalisé et évalué, et comprend au minimum :
 - ▶ Des **actions d'amélioration de l'impact de l'école** : amélioration structurelle, aménagements techniques, achats durables, etc.
 - ▶ Des **actions de sensibilisation et d'éducation** en rapport avec les thématiques liés aux ODD
 - ▶ Des **actions de communication** visant à faire connaître la démarche et les projets réalisés

La dimension participative de la démarche au sein de l'école (axe « gouvernance ») et au-delà (axe « ouverture vers l'extérieur ») devra bien entendu être également prise en compte et visible au travers du plan d'action.

- L'école a rédigé **3 fiches projets** issues du plan d'action :
 - ▶ Une fiche d'un projet poursuivant un **objectif environnemental**
 - ▶ Une fiche d'un projet rejoignant un **objectif de sensibilisation et d'éducation** sur un thème pertinent pour l'école (lié à un ou plusieurs ODD)
 - ▶ Une fiche d'un projet au choix qui illustre la **participation active de l'Ecoteam d'élèves**
- Une **auto-évaluation** générale de la démarche est réalisée et complétée sur la plateforme.
- L'école synthétise son auto-évaluation de sa démarche, ses réalisations et en fait une présentation sous forme de **diaporama** lors de la visite du jury.

Renouvellement du label (tous les 2 ans)

Après sa première labellisation, l'école poursuit sa démarche en tenant compte des conclusions de l'auto-évaluation et des recommandations du jury, notamment dans la mise à jour de son plan d'action (voir « étape 3 » de la démarche ci-dessus).

L'école souhaitant reconduire sa labellisation doit introduire un nouveau dossier de candidature **au mois de décembre précédent l'expiration de son label**.

Les membres du jury seront particulièrement attentif-ves aux évolutions mises en place par l'école.

Pour le renouvellement du label, en plus des critères décrits ci-dessus, les **critères additionnels** suivants s'appliquent :

- Le plan d'action actualisé doit tenir compte des recommandations faites par le jury lors de la précédente labellisation.
- 1 des 3 fiches projet doit être basée sur une précédente recommandation du jury.

7. COMMENT SE DÉROULE LA VISITE D'ÉVALUATION

Comme mentionné ci-dessus, une visite d'évaluation peut être organisée endéans les 3 mois qui suivent le dépôt du dossier de labellisation.

Les visites d'évaluation sont faites par un membre de COREN, accompagné par un ou deux membres du jury. La visite permet de vérifier le respect des critères d'attribution du label, comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'école, se rendre compte des réalisations pédagogiques, des améliorations environnementales et du processus participatif mis en place et enfin de suggérer des recommandations.

L'accompagnateur·rice de COREN organisera un débriefing avec le comité durable pour échanger autour des recommandations du jury.

La visite d'évaluation (une demi-journée)

La visite se déroule en trois temps :

- **Présentation de la dynamique ÉCOLE durable** par le comité durable : il est demandé à l'école de préparer une présentation sous forme de diaporama mettant en évidence les points forts, les points perfectibles et les priorités d'action.
- **Visite de l'école** pour découvrir les projets réalisés.
- **Rencontre** entre les évaluateurs et les groupes de travail, les élèves de l'Ecoteam et toute personne impliquée activement dans la démarche, dans la mesure du possible.

8. RÉSUMÉ DES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ ÉCOLE DURABLE

Les deux tableaux ci-dessous présentent un résumé des étapes de la démarche ÉCOLE durable avec pour chacune, les principales actions requises en fonction des acteurs (école ou COREN) ainsi que leurs modalités pratiques.

Tableau 1 : Étapes de la démarche ÉCOLE durable depuis l'inscription jusqu'à la première labellisation

ÉTAPES	ACTEURS	ACTIONS REQUISES	MODALITÉS PRATIQUES
DIAGNOSTIC DE LA SITUATION INITIALE	ÉCOLE	Réaliser un premier diagnostic via le questionnaire « situation initiale ».	En ligne sur la plateforme
	COREN	Analyser le diagnostic et prendre contact avec l'école pour planifier une 1 ^{ère} rencontre d'information.	À distance ou en présentiel
COMITÉ DURABLE	ÉCOLE	Constituer un comité durable et identifier un·e ou plusieurs coordinateur·rices (deux personnes idéalement).	Avant la formation du comité durable
	COREN	Former le comité durable aux enjeux du développement durable et à la démarche ÉCOLE durable. Amener le comité à réfléchir à l'orientation de la démarche au sein de l'école (en fonction du diagnostic initial et des projets préexistants à l'entrée en démarche de l'école). Présenter la plateforme et les outils méthodologiques.	En présentiel ½ journée à l'école
ECOTEAM	ÉCOLE	Constituer une Ecoteam d'élèves.	Avant la formation de l'Ecoteam
	COREN	Former l'Ecoteam aux enjeux du développement durable, aux outils méthodologiques pour passer de l'idée à l'action (gestion de projet, communication).	En présentiel Deux ½ journées à l'école
OBJECTIFS	ÉCOLE	Etablir ses objectifs prioritaires sur base de l'état des lieux et autres constats/ souhaits évoqués lors de la formation du comité durable et Ecoteam.	Lors des réunions du comité durable consécutives à la formation
	COREN	Aider le comité durable à établir ses objectifs prioritaires.	À distance ou en présentiel
PLAN D'ACTION	ÉCOLE	Rédiger son plan d'action ÉCOLE durable.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Aider le comité durable à établir et rédiger le plan d'action.	À distance ou en présentiel

ÉTAPES	ACTEURS	ACTIONS REQUISES	MODALITÉS PRATIQUES
MISE EN OEUVRE DES ACTIONS	ÉCOLE	Mettre en place les actions selon le plan défini. Initier la rédaction des 3 fiches projet requises.	Dans l'école En ligne sur la plateforme
	COREN	Disponible à tout moment pour toutes questions et/ou conseils sur la mise en œuvre du plan d'action.	À distance
AUTO-ÉVALUATION & PRÉPARATION DU DOSSIER DE LABELLISATION	ÉCOLE	Confirmer à COREN que l'école se porte candidate à la labellisation en réponse au mailing d'ouverture des candidatures au label. Compléter les 3 fiches projet requises. Effectuer son auto-évaluation. Compléter le diaporama de synthèse en vue de la présentation au jury.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Disponible à tout moment pour toutes questions et/ou conseils sur la préparation du dossier de labellisation.	À distance
ÉVALUATION DU DOSSIER DE LABELLISATION & VISITE DU JURY	ÉCOLE	Préparer la visite d'évaluation du jury, s'il y a lieu.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Vérifier la conformité documentaire et méthodologique du dossier de l'école Analyser les documents du dossier avec les membres du jury Organiser la visite d'évaluation, s'il y a lieu.	En ligne sur la plateforme En présentiel
RAPPORT D'ÉVALUATION	ÉCOLE	Prendre connaissance du rapport d'évaluation.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Organiser un débriefing du rapport d'évaluation du jury avec les membres du comité durable.	À distance ou en présentiel

Tableau 2 : Étapes de la démarche ÉCOLE durable en vue de la reconduction du label

ÉTAPES	ACTEURS	ACTIONS REQUISES	MODALITÉS PRATIQUES
ÉTAT DES LIEUX & OBJECTIFS	ÉCOLE	Actualiser ses objectifs prioritaires en tenant compte des recommandations du jury et de l'état d'avancement de l'école.	
	COREN	Aider l'école à actualiser ses objectifs prioritaires.	À distance ou en présentiel
ECOTEAM	ÉCOLE	Inviter de nouveaux élèves à rejoindre l'Ecoteam.	
	COREN	Former la nouvelle Ecoteam aux enjeux du développement durable, aux outils méthodologiques pour passer de l'idée à l'action et aux outils de communication.	Optionnel selon les besoins de l'école
PLAN D'ACTION	ÉCOLE	Mettre à jour son plan d'action ÉCOLE durable, en intégrant au moins un objectif tenant compte d'une recommandation du jury.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Répondre aux questions éventuelles du comité pour aider à mettre à jour le plan d'action.	À distance ou en présentiel
MISE EN OEUVRE DES ACTIONS	ÉCOLE	Mettre en place les actions selon le plan défini.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Disponible à tout moment pour toutes questions et/ou conseils sur la mise en œuvre du plan d'action.	À distance
AUTO-ÉVALUATION & PRÉPARATION DU DOSSIER DE LABELLISATION	ÉCOLE	Rédiger les 3 fiches projet requises. Effectuer son auto-évaluation. Compléter le diaporama de synthèse en vue de la présentation au jury.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Disponible à tout moment pour toutes questions et/ou conseils sur la préparation du dossier de labellisation.	À distance
ÉVALUATION DU DOSSIER DE LABELLISATION & VISITE DU JURY	ÉCOLE	Confirmer à COREN que le dossier de labellisation est complet. Préparer la visite d'évaluation du jury, s'il y a lieu.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Notifier le jury que le dossier de labellisation est prêt pour évaluation. Participer à la lecture du dossier. Organiser la visite d'évaluation avec le jury externe, s'il y a lieu.	En ligne sur la plateforme En présentiel
RAPPORT D'ÉVALUATION	ÉCOLE	Prendre connaissance du rapport d'évaluation.	En ligne sur la plateforme
	COREN	Organiser un débriefing du rapport d'évaluation du jury avec les membres du comité durable.	À distance ou en présentiel

ANNEXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Émergence du développement durable sur la scène internationale

L'émergence du développement durable est concomitante avec celle de la société industrielle. Les sociétés occidentales commencent à constater que leurs activités économiques et industrielles ont un impact significatif sur l'équilibre social mais aussi sur l'environnement. Le rapport « The limit to growth » publié en 1972 par le Club de Rome¹ en témoigne. Dans ses conclusions sur la croissance économique sans fin, le rapport met en garde la communauté internationale sur les conséquences de l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'écosystème terrestre.

En juin 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm examine notamment les interactions entre écologie et économie, les modes de développement des pays du Sud et du Nord. Le concept d'éco-développement² qui y est défini permet de baliser la réflexion d'un autre modèle de développement économique intégrant l'équité sociale et la préservation des ressources. Elle sera rétrospectivement qualifiée de premier Sommet de la Terre.

De 1987 à 1992 : institutionnalisation du développement durable

En 1987, le Rapport Brundtland³ intitulé «Our Common Future – Notre avenir à tous» a remis en évidence le fait que le développement à long terme n'est viable qu'en conciliant le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique. Ce texte introduit pour la première fois le terme de développement durable et propose une définition :

« Le développement durable, répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs ».

Cette définition introduit une dimension spatiale et temporelle. Satisfaire les besoins et améliorer la qualité de vie des citoyens « ici » ne doit pas compromettre la capacité des citoyens vivant « ailleurs » et qui vivront « à l'avenir », à satisfaire leurs propres besoins et à améliorer leur qualité de vie.

Une société se développe « durablement » si les activités qu'elle initie concilient de manière intégrée et équilibrée les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Tout l'enjeu du développement durable est de trouver un équilibre entre ces trois piliers : ne viser que la croissance économique, sans considérer ses effets sur les deux autres piliers, les dégradations environnementales ou le niveau d'inégalités sociales par exemple, ne permettra pas de répondre adéquatement aux enjeux de développement auxquels la société doit faire face.

En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (connue sous le nom de « Sommet de la Terre ») a adopté une déclaration qui a fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement et du développement.

La Déclaration de Rio reprenant 27 principes est un compromis entre la position des pays industrialisés et celle des pays en développement. À l'origine, les premiers étaient soucieux de la nécessité de protéger la planète. Quant aux pays en développement, ils désiraient que soit reconnu que les pays industrialisés sont les principaux responsables des problèmes écologiques actuels et qu'on établisse le fait que de nouvelles ressources et techniques sont nécessaires pour permettre aux pays en développement de ne pas appliquer des modes de développement aussi polluants que ceux des pays développés.

1 www.futura-sciences.com/planete/definitions/developpement-durable-club-rome-7175/

2 www.actu-environnement.com/ae/dossiers/dd/dd_naissance_2.php4

3 Membre de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Our commun futur, 1987

Un programme de 40 chapitres a été établi afin de décrire les priorités des Nations Unies en matière de développement durable pour le 21ème siècle et d'aider les décideurs à les mettre en œuvre. Ce programme porte le nom d'Agenda 21. Le chiffre 21 signifiant « pour le 21ème siècle ». Il s'agit d'une « stratégie globale pour le développement durable ».

Le document rédigé a pour but d'envisager les problèmes urgents d'aujourd'hui, de préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain et d'instaurer un nouveau partenariat mondial pour le développement durable.

De Rio à Rio +20

En 2000, lors de la 55ème session de l'Assemblée Générale (sommet du millénaire) des Nations Unies, Kofi Annan, secrétaire général, présente un plan d'action pour le 21ème siècle qui demande aux Nations de faire en sorte que la mondialisation profite à tous.

Le rapport soumis lors de cette assemblée : « Nous les peuples, le rôle des Nations Unies au XXIème siècle », dénonce le fait que les progrès économiques des 50 dernières années n'aient pas permis d'éradiquer l'extrême pauvreté, et que de profondes inégalités subsistent et se creusent au sein de certains pays, ainsi qu'entre les pays.

Ce rapport donnera naissance aux « Objectifs du Millénaire (OMD) »¹, plan d'action qui fixe huit objectifs à atteindre pour 2010 (puis 2015).



Figure 4 : Les Objectifs du Millénaire, source : www.cncd.be/Developpement-quels-objectifs

En août et septembre 2002, a eu lieu le Sommet de Johannesburg (RIO+10). Considérant l'éducation comme un véritable moteur pour l'émergence de générations respectueuses des limites de la Planète, les participants y ont proposé la Décennie de l'Éducation en vue du Développement Durable à l'Assemblée générale des Nations Unies (2005-2014).

En 2014, Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO exprime de la manière suivante l'intérêt d'une éducation au développement durable : « Les problèmes interdépendants qui surviennent aujourd'hui dans le monde exigent des réponses qui s'ancrent dans les esprits de notre humanité collective. Les risques auxquels nous sommes exposés et les possibilités qui s'offrent à nous appellent, je crois, un changement de modèle qui ne pourra s'enraciner dans nos sociétés que grâce à l'éducation et à l'apprentissage »².

1 www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml

2 Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable, 2014, p. 3.

En 2012, vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio de 1992 a lieu le sommet (RIO+20). Deux priorités ont été fixées lors de cette conférence : l'économie verte et l'éradication de la pauvreté d'une part, le cadre institutionnel du développement durable d'autre part. Le sommet aboutit à un texte général intitulé « L'avenir que nous voulons ». Les gouvernements présents se sont engagés à initier un processus en vue d'élaborer des objectifs mondiaux de développement durable (ODDs) à l'échéance 2030.

Année 2015 : un tournant important

Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tous les Etats membres des Nations Unies se sont engagés à prendre des mesures pour imprimer une empreinte durable sur notre planète et notre société. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ fusionne et se veut l'écho des accords internationaux précédents en matière de développement durable (Agenda 21) et des objectifs du millénaire des Nations Unies échus en 2015.

L'Agenda 2030 repose sur l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) organisés autour de 5 dimensions essentielles, « les 5P », que sont la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats. Les Objectifs de Développement Durable sont interdépendants et indissociables les uns des autres. L'enjeu de ces objectifs réside dans la coopération : la coopération entre les pays en développement et les pays développés, mais aussi la coopération entre les autorités, le secteur privé, les syndicats, les ONG, les établissements académiques et les citoyens.

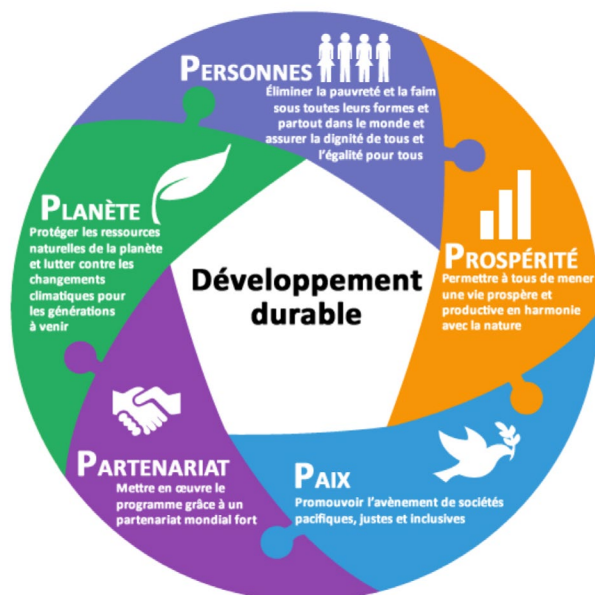


Figure 5 : Les 5 « P » du programme de développement durable à l'horizon 2030, genevalab.org/horizon-2030/

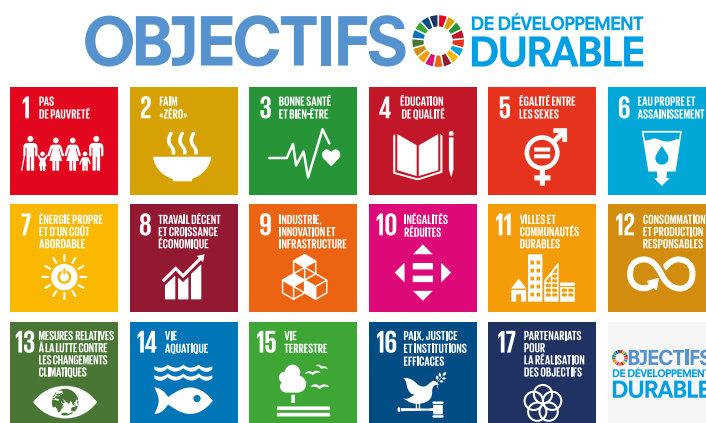


Figure 6 : Les Objectifs de Développement durable, source : www.un.org/sustainable-development/fr/

Du global au local

D'une vision née dans les hautes sphères de la politique internationale, le concept de développement durable s'est peu à peu concrétisé jusqu'à atteindre aujourd'hui des niveaux de pouvoirs de plus en plus proches du citoyen, de l'Europe à la commune en passant par l'Etat fédéral et la Wallonie.

Les institutions privées et publiques sont également concernées par la mise en place de stratégie de développement durable. Des normes internationales (ISO 14001-Environnement, ISO 26000-Responsabilité sociétale) et le règlement EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ont été mises en place pour les aider à établir leur stratégie et à entrer dans un processus responsable d'amélioration continue pour parvenir à une meilleure qualité de vie.

Les établissements scolaires en tant que lieu de formation et d'éducation des jeunes d'aujourd'hui, citoyens de demain, sont en première ligne pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable à leur échelon et plus largement.

ANNEXE 2 : ÉCOLE DURABLE ET PLAN DE PILOTAGE : SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS

Introduction

Tel que prévu dans le décret du 19 juillet 2017, les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont tenus d'établir un plan de pilotage d'une durée de 6 ans. Ce plan de pilotage comprendra des objectifs que l'école se fixe afin d'améliorer son fonctionnement, de rencontrer ses missions et de contribuer aux objectifs d'amélioration du système scolaire fixés par le Gouvernement. Il comprend aussi un plan d'action qui sera mis en œuvre dans l'établissement en vue d'atteindre ces objectifs. Les plans de pilotage doivent permettre d'atteindre 7 objectifs généraux d'amélioration de notre système éducatif.

Le plan de pilotage et ÉCOLE durable ont des visées complémentaires. Celle du plan de pilotage est l'amélioration du système scolaire. Celle d'ÉCOLE durable est d'intégrer les enjeux du développement durable dans le système scolaire.

Toute la stratégie mise en place pour améliorer le système scolaire (réussite scolaire, outils d'orientation, nouvelles technologies,...) n'est pas approfondie dans ÉCOLE durable. Cependant, l'Éducation l'environnement et au développement durable offre des opportunités uniques pour améliorer les connaissances et compétences des élèves, renforcer leur citoyenneté, lutter contre l'échec scolaire, etc.

ÉCOLE durable met l'accent sur l'amélioration des impacts de l'école en tant qu'institution, considérant qu'une école investie dans le développement durable se doit de montrer l'exemple en matière de bonnes pratiques et d'être en cohérence par rapport au discours éducatif. Ces mesures peuvent plus ou moins directement contribuer à l'amélioration des conditions de bien-être à l'école et peuvent également être une source de motivation pour les élèves et ainsi répondre indirectement aux objectifs du plan de pilotage.

Apport de la démarche ÉCOLE durable dans les plans de pilotage

Dans les 7 objectifs généraux du plan de pilotage, les apports d'ÉCOLE durable peuvent être les suivants :

OBJECTIFS	PLAN DE PILOTAGE	ÉCOLE DURABLE
1	Amélioration des savoirs et compétences des élèves, c'est-à-dire amélioration des résultats aux évaluations externes	L'Éducation l'environnement au développement durable permet l'introduction de nouveaux savoirs et compétences liés aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels. Ils peuvent être abordés en interdisciplinarité et faciliter, par des méthodes de pédagogie active, l'apprentissage des savoirs et compétences de base.
3	Augmentation progressive de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire	L'Éducation à l'environnement et au développement durable propose des sujets concrets, des activités et projets divers valorisant qui peuvent être source de motivation pour l'élève et ainsi l'inciter à s'investir au sein de son école.
4	Réduction progressive du redoublement et du décrochage scolaire	
5	Augmentation de la part des jeunes qui terminent leurs études secondaires avec succès	
6	Réduction progressive des changements d'écoles au sein du tronc commun et au-delà	
7	Accroître les indices de bien-être à l'école et d'amélioration du climat scolaire	L'objectif 7 est repris dans ÉCOLE durable. Il fait référence aux dimensions sociales du DD : mesures d'inclusion sociale, mesures en matière de bien-être, actions sur le cadre de vie afin que les élèves disposent d'un espace de vie favorable à l'apprentissage.

ANNEXE 3 : LES COMPÉTENCES EN ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Définition des compétences en éducation au développement durable (adaptation de UNESCO, 2017, p. 10).

COMPÉTENCES EN ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	DÉFINITION DES COMPÉTENCES
Connexion avec la nature	Capacité d'aimer la nature, d'avoir envie de passer du temps en nature et d'avoir conscience du bien-être ressenti. Capacité de se sentir relié à la nature, d'avoir le désir de la respecter et de se questionner sur son état.
Analyse systémique	Capacité de réfléchir de manière interdisciplinaire à des systèmes complexes et de prendre en compte les éléments d'incertitude.
Anticipation	Capacité de réfléchir aux conséquences ou à la portée de certaines actions et à différents futurs possibles et de se forger sa propre vision d'un futur idéal. Savoir appliquer le principe de précaution.
Normative	Capacité de comprendre et d'analyser les normes et les valeurs sur lesquelles reposent nos actions. Etre en mesure de privilégier la solidarité et la justice sociale et environnementale en particulier en situation de controverse, de conflits d'intérêt et d'incertitude.
Stratégique	Capacité de concevoir et mettre en oeuvre collectivement des actions innovantes qui accroissent la durabilité au niveau local et au-delà.
Collaboration	Capacité d'apprendre des autres et de les comprendre, de respecter les besoins, les points de vue et les actes d'autrui (empathie) et de faciliter la résolution pacifique des conflits par la collaboration et la participation.
Réflexion critique	Capacité à remettre en question les normes, les valeurs, les pratiques et les opinions qui posent problème, à prendre conscience d'injustices, à prendre position et à s'engager vers certaines transformations sociales.
Connaissance de soi	Capacité de réfléchir à son rôle au sein de la communauté locale ou mondiale et de comprendre ses motivations, ses sentiments, ses valeurs et ses désirs pour bien les orienter.
Créativité	Capacité à développer un rapport créatif au monde, à prendre des risques et à innover.
Résolution intégrée de problèmes complexes	Capacité de résoudre des problèmes complexes en considérant des options viables, inclusives et équitables, respectueuses de la nature tout en mobilisant les neuf compétences définies précédemment.